

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 928

18 avril 2013

### SOMMAIRE

<b>Aerium Holdings S.A.</b> .....	<b>44531</b>	<b>Laico Hotels &amp; Resorts Management Com-</b>	
<b>Argo Services &amp; Consulting S.A.</b> .....	<b>44498</b>	<b>pany S.A.</b> .....	<b>44523</b>
<b>Atlas Holding 2002 S.à r.l.</b> .....	<b>44498</b>	<b>Liro S.A.</b> .....	<b>44544</b>
<b>Audia Plastics S.à r.l.</b> .....	<b>44524</b>	<b>Luxomac Real Properties S.A.</b> .....	<b>44500</b>
<b>Aureal S.A.</b> .....	<b>44498</b>	<b>Merchbanc Sicav</b> .....	<b>44537</b>
<b>Bluelux S.A., SPF</b> .....	<b>44533</b>	<b>MNKS</b> .....	<b>44533</b>
<b>B &amp; M Dordt S.à r.l./B.V.</b> .....	<b>44527</b>	<b>Newroz S.à r.l.</b> .....	<b>44536</b>
<b>Epicerie Lauro</b> .....	<b>44499</b>	<b>OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.</b>	
<b>ES Properties (Stratford) S.à r.l.</b> .....	<b>44505</b>	.....	<b>44543</b>
<b>Formica Luxembourg Subholding II</b> .....	<b>44543</b>	<b>PrivAccess General Partner S.à r.l.</b> .....	<b>44538</b>
<b>FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg</b>		<b>RE Financing No. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>44529</b>
<b>AG</b> .....	<b>44499</b>	<b>Skydeck S.à r.l.</b> .....	<b>44543</b>
<b>GE REIM Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>44503</b>	<b>Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.</b> .....	<b>44502</b>
<b>Global Green Management S.à r.l.</b> .....	<b>44519</b>	<b>SV Immo S.A.</b> .....	<b>44501</b>
<b>Gravity Racing International</b> .....	<b>44518</b>	<b>Sylvagri Consult S.à r.l.</b> .....	<b>44501</b>
<b>Immobilière du Rhin S.A.</b> .....	<b>44532</b>	<b>Tanahlot S.A.</b> .....	<b>44501</b>
<b>IT-Network-Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>44528</b>	<b>Telemedicine Enterprises S.A.</b> .....	<b>44544</b>
<b>JMP Delux S.à r.l.</b> .....	<b>44499</b>	<b>Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF</b> .....	<b>44509</b>
<b>Karpa SCI</b> .....	<b>44521</b>	<b>Th-VEST HOLDING S.A., SPF</b> .....	<b>44509</b>
<b>K &amp; D S.à r.l.</b> .....	<b>44534</b>	<b>TMK Capital S.A.</b> .....	<b>44501</b>
<b>K &amp; D S.à r.l.</b> .....	<b>44536</b>	<b>UHY Fibetrust S.à r.l.</b> .....	<b>44500</b>
<b>KEMORG NETHERLANDS B.V., Luxem-</b>		<b>Valad REIM Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>44503</b>
<b>bourg Branch</b> .....	<b>44500</b>	<b>Vincent Vega S.A.</b> .....	<b>44502</b>
<b>Kep Services S.à r.l.</b> .....	<b>44499</b>	<b>Witraco s.à r.l.</b> .....	<b>44502</b>
<b>Klaustech Holding S.A.</b> .....	<b>44500</b>	<b>X-Com Holding S.A.</b> .....	<b>44502</b>
<b>Kraftwerk S.A.</b> .....	<b>44498</b>	<b>Youcall International</b> .....	<b>44538</b>

**Argo Services & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 98.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013032172/12.

(130039700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Aureal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 160.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013032176/12.

(130039698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Atlas Holding 2002 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 90.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Comptes annuels rectifiés déposés le 11 février 2013 avec le numéro de dépôt L-130025940

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 04 mars 2013.

Référence de publication: 2013032140/11.

(130039471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Kraftwerk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 59.572.

*Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 15 février 2013*

L'assemblée constate le décès de Monsieur Patrick ROCHAS et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer en remplacement des deux administrateurs sortants:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Anne-Mieke Maria Vernackt.

Le mandat des administrateurs et de d'administrateur-délégué viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013032403/19.

(130039330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, mit Sitz in Luxembourg, vom 1. März 2013 geht hervor, dass:

- das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Björn H. Robens, Karl Stäcker, und Gerhard Engler, alle beruflich wohnhaft in in Bockenheimer Landstraße 10, D-60323 Frankfurt am Main, um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert wird.

- KPMG Luxembourg S.à r.l., (Handelsregisternummer B 149133), 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 bestellt worden ist.

Luxembourg, den 6. März 2013.

FRANKFURT-TRUST

Invest Luxembourg AG

Monika Anell / Luc Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2013032343/19.

(130039465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Epicerie Lauro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1927 Luxembourg, 56, place de Liège.

R.C.S. Luxembourg B 79.224.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé entre associés datée du 5 mars 2013, les 500 parts sociales sont réparties comme suit:

- José DI LAURO, ..... 500 parts sociales

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Margarete KUSSATZ

Référence de publication: 2013032302/15.

(130039417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**JMP Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.165.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032393/10.

(130039244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**KeP Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 159.207.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013032394/10.

(130039627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**KEMORG NETHERLANDS B.V., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 164.922.

---

**FERMETURE DE SUCCURSALE**

Le conseil de gérance de la société KEMORG NETHERLANDS B.V. a décidé en date du 7 mars 2013 de clôturer les activités de sa succursale située au Grand-Duché de Luxembourg.

*Pour KEMORG NETHERLANDS B.V., Luxembourg Branch*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013032396/12.

(130039483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Klaustech Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 149.117.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2013032400/13.

(130039264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Luxomac Real Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 82.662.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 décembre 2001

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2013, les résolutions suivantes ont été prises:

- le mandat des administrateurs Emmanuel Réveillaud, Christine Louis-Haberer et Charles Kaufhold a été renouvelé jusqu'à l'issue de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.
- Le mandat du commissaire aux comptes Esbelta De Freitas a été renouvelé jusqu'à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A.*

Référence de publication: 2013032441/16.

(130039486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**UHY Fibetrust S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R.C.S. Luxembourg B 35.966.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de UHY Fibetrust S.à.r.l. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

*Pour UHY Fibetrust S.à.r.l.*

Référence de publication: 2013032662/13.

(130039903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Tanahlot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.579.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANAHLOT S.A.  
Louis VEGAS-PIERONI / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013032633/12.

(130039633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**SV Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 138.161.

La Société SV IMMO, ici valablement représentée par M. Philippe Vanderhoven, administrateur, prie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder aux modifications suivantes:

1/ L'adresse professionnelle actuelle des administrateurs Jean-Yves STASSER et Philippe VANDERHOVEN est le 9 Rue Basse, L – 4963 Clémency.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 06 Mars 2013.  
Philippe Vanderhoven  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013032623/15.

(130039467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 113.179.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032624/11.

(130039908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**TMK Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 119.081.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2013*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 26 février 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 26 février 2013.  
Signatures  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013032645/16.

(130039312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Vincent Vega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.162.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013032675/13.

(130039309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**X-Com Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2013032691/12.

(130039945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032620/10.

(130039343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Witraco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 94.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 février 2013*

Il résulte dudit procès-verbal, que:

- La nomination de Monsieur Théodore HAENTGES, demeurant à D-54675 KOERPERICH, Gaytalstrasse 30, né le 22 décembre 1964 à L-ETTELBRUCK, en tant que gérant technique de la société, est décidée et ceci avec effet immédiat.

La société sera valablement engagée par la signature de Monsieur HAENTGES pour tout ce qui concerne le transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

- Pour tout acte de gestion de commerce de gros et de détail de matériaux de construction, de carburants, de lubrifiants, de combustibles et de pneus, la société est valablement engagée par les deux gérants, Messieurs Georges Wickler et Serge Wickler.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013032687/19.

(130039354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Valad REIM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GE REIM Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.138.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

GE REIM S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office is at 2-4 Rue Pillet-Will, 75009 Paris, France and registered with the Paris Registry of Commerce and Companies under number 493456198 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the 1,612,500 shares in GE REIM Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,612,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.138 (the Company). The Company was incorporated on 22 December 2010 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 660 of 7 April 2011. The articles of association of the Company have been amended most recently on 27 December 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 740 of 20 March 2012.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the Company's name from "GE REIM Luxembourg S.a r.l." to "Valad REIM Luxembourg S.a r.l.";
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change; and
4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "GE REIM Luxembourg S.a r.l." to "Valad REIM Luxembourg S.a r.l." with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Valad REIM Luxembourg S.a r.l.".

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states at request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**COMPARAIT:**

GE REIM S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social de 2-4 Rue Pillet-Will, 75009 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 493456198 (l'Associé Unique),

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans GE REIM Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.612.500 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.138 (la Société). La Société a été constituée le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 660 du 7 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 740 du 20 mars 2012.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de "GE REIM Luxembourg S.à r.l." à "Valad REIM Luxembourg S.à r.l.";
3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement ci-dessus; et
4. Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "GE REIM Luxembourg S.à r.l." à "Valad REIM Luxembourg S.à r.l." avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société sera "Valad REIM Luxembourg S.à r.l."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. LANOIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8111. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028443/113.

(130034268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«M&L Offshore Investments VIII Pte Ltd», incorporated in Singapore with registered number 201227171 R, with registered office at 137 Market Street, # 11-01, Grace Global Raffles, Singapore (048943) (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that M&L Offshore Investments VIII Pte Ltd is the Sole Shareholder of ES Properties (Stratford) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154.173, incorporated by a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 06, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 18, 2010, number 1685, page 80873, modified for the last time on the twelfth of March, 2012 by the abovementioned notary, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 11, 2012, number 1186, page 56916 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Creation of different classes of managers;
2. Amendment of the power of representation of the Company;
3. Subsequent amendment of Article 11 the Articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder DECIDES to create two classes of Managers, meaning class A Managers and class B Managers.

The Sole Shareholder DECIDES to reclassify the existing Managers as follows:

- Michael Kum Soh Har, as class A Manager;
- Jocelyn Kum Wan Sze, as class A Manager;
- Neil Standen Maxwell, as class A Manager;
- Daniel Boone, as class B Manager; and
- Sarah Bonallo, as class B Manager.

*Second resolution*

Subsequently, the Sole Shareholder DECIDES to amend the power of representation of the Company as follows:

If the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board, may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A Manager and one class B Manager.

The Sole Shareholder also DECIDES that if the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 11 of the Articles to read as follows:

**Art. 11.** "the Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers will be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix huit janvier,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«M&L Offshore Investments VIII Pte Ltd», constituée à Singapore avec numéro d'enregistrement 201227171 R, avec siège social au 137 Market Street, # 11-01, Grace Global Raffles, Singapore (048943) Associé Unique»,

Dûment représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que M&L Offshore Investments VIII Pte Ltd est l'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée ES Properties (Stratford) S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.173, constituée suivant acte reçu par Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 06 juillet 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 août 2010, numéro 1685, page 80873, modifiée pour la dernière fois le 12 mars 2012 par le notaire susmentionné, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mai 2012, numéro 1186, page 56916 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### Ordre du jour

1. Création de différentes classes de gérants;
2. Modification des pouvoirs de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'Article 11 des Statuts de la Société; et
4. Divers.

Sur the base de l'agenda ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux classes de Gérants, à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B.

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les Gérants existants comme ci-après:

- Michael Kum Soh Har, en tant que Gérant de classe A;
- Jocelyn Kum Wan Sze, en tant que Gérant de classe A;
- Neil Standen Maxwell, en tant que Gérant de classe A;
- Daniel Boone, en tant que Gérant de classe B; et
- Sarah Bonallo, en tant que Gérant de classe B.

#### Seconde résolution

En outre, l'associé unique DECIDE de modifier les pouvoirs de représentation de la Société comme suit:

Si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil ne peut valablement être prise que si elle est approuvée par une majorité de gérants dont au moins un gérant de classe A et de classe B.

L'Associé Unique DECIDE aussi que si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B (incluant par voie de représentation).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

**Art. 11.** «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les Gérants devront être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrits de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance, peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4075 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028387/237.

(130034442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. Th-VEST HOLDING S.A., SPF).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

In the year two thousand and twelve.

On the twelfth of December.

Before us Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the limited company Th-VEST HOLDING S.A., having its registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 84.187 (NIN 2001 4007 300),

incorporated by deed of the notary Paul BETTINGEN, residing in Niederanven, on the 2<sup>nd</sup> of October 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 319 of February 26, 2002, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of December 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 702 of May 7, 2002 and by deed of the notary Henri Beck, on the 7<sup>th</sup> of December 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 351 of February 22, 2011.

The corporate capital is set at two million four hundred sixty-eight thousand eight hundred and ten Euro (EUR 2.468.810.-), represented by two hundred forty-six thousand eight hundred and eighty-one (246.881) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing at Esch/Alzette, who appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, professionally residing at Esch/Alzette,

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, professionally residing at Esch/Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of legal form of the company from a joint-stock company (Société Anonyme) to a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée);

2. Removal of any reference to a nominal value of the shares;

3. Increase the share capital of Th-Vest by capitalization of reserves of an amount of eight hundred fifty one thousand one hundred and ninety Euros (EUR 851.190) in order to increase it from its current level of two million four hundred sixty eight thousand eight hundred and ten Euros (EUR 2.468.810,00) to three million three hundred sixteen thousand two hundred thirty eight Euros (EUR 3.320.000,00); and

4. Modification of the articles of the company to reflect change derived from the decisions on the points listed above.

5. Resignation of the directors and the statutory auditor.

6. Appointment of the managers A and managers B.

7. Identification of the shareholders and attribution of the shares.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the Bureau of meetings and by the notary, will be registered with this deed together with the proxies.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transform the legal form of the company from a Société anonyme to a société à responsabilité limitée.

*Second resolution*

The meeting decides that the share capital of the company will be expressed without any reference to the nominal value of the shares.

*Third resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the company by an amount of eight hundred fifty one thousand one hundred and ninety Euros (EUR 851.190) in order to increase it from its current level of two million four hundred sixty eight thousand eight hundred and ten Euros (EUR 2.468.810,00) to three million three hundred twenty thousand Euros (EUR 3.320.000,00), without issuance of new shares.

This capital increase is realised by incorporation of reserves of an amount of eight hundred fifty one thousand one hundred and ninety Euros (EUR 851.190).

The existence of the reserves has been shown by a balance sheet of the Company as of September 30<sup>th</sup>, 2012 which will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the following articles of incorporation of the Company.

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at three million three hundred twenty thousand Euros (EUR 3.320.000,00) represented by two hundred forty-six thousand eight hundred and eighty-one (246.881) shares without nominal value.

The shares are in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fifteenth in the month of June at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Manager (as defined below) (in the case that the Company has only one manager) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Manager only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) managers who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new managers in addition to the then existing Sole Manager. The manager(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a manager of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Manager or as member of the Board.

The manager(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of managers, their remuneration and the term of their office. A manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining managers, a General Meeting shall promptly be convened and held to appoint new managers.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two managers at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole manager, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company could be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause."

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a

dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Fifth resolution*

The meeting acts the resignation of the directors and of the statutory auditor.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as manager A of the company, his terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2018:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The meeting decides to appoint as managers B of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2018:

- Mr. Johannes H.P.M. THEEUWES, director, professionally residing at Ledebouerstraat 26, 5084 AD Tilburg, The Netherlands,

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

- Mr Josephus Sijbrandus Hesp, management consultant, Duinrooslaan 4, NL-2116 TH Bentveld.

*Seventh resolution*

The shareholders and the attribution of the shares is as follows:

- Mr. Gerardus Franciscus Joannes Theeuwes, born on the 1<sup>st</sup> November, 1930 in Gilze en Rijen, having his address in 2300 Turnhout, Graatakker 91 bus 6, holds one (1) share;

- The Stichting Administratiekantoor Gerrit Theeuwes, established under the laws of the Netherlands, having its address at Ledebouerstraat, 26, 5048 AD Tilburg holds two hundred forty six thousand eight hundred eighty (246,880) shares.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze.

Le douze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Th-VEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.187 (NIN 2001 4007 300), constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 2 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 26 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 du 7 mai 2002 et suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 351 du 22 février 2012.

Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-huit mille huit cent dix Euros (EUR 2.468.810.-), représenté par deux cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-et-une (246.881) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la forme juridique de la société de celui de Société Anonyme à celui de Société à Responsabilité Limitée;

2. Abandon de toute référence à la valeur nominale des parts sociales;

3. Augmentation du capital social de Th-Vest par incorporation des réserves pour un montant de huit cent cinquante-et-un mille cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 851.190) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-huit mille huit cent dix Euros (EUR 2.468.810,00) à un montant de trois millions trois cent vingt mille Euros (EUR 3.320.000,00); et

4. Modification des statuts de la société afin de refléter les décisions dans les points listés ci-dessus.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6. Nomination des gérants A ainsi que des gérants B.

7. Identification des associés et attribution des parts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que le capital social sera exprimé sans aucune référence à la valeur nominale des parts sociales.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un montant de huit cent cinquante-et-un mille cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 851.190) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-huit mille huit cent dix Euros (EUR 2.468.810,00) à un montant de trois millions trois cent vingt mille Euros (EUR 3.320.000,00); sans émission de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation est réalisée par incorporation des réserves pour un montant de huit cent cinquante-et-un mille cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 851.190).

La réalité des réserves a été prouvée par un bilan de la Société établi au 30 septembre 2012 et qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de Gérance de la Société (le Conseil de Gérance) ou, dans le cas d'un gérant unique (le Gérant Unique) par une décision du Gérant Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent vingt mille Euros (EUR 3.320.000,00), représenté par deux cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-et-une (246.881) parts sociales sans valeur nominale.

Les parts sociales sont nominatives.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Le transfert des parts sociales peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) associé (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert de parts sociales, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des associés de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le quinzième jour du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

Chaque associé pourra prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Gérance de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil de Gérance sera une référence au Gérant Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul gérant) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un gérant unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (le Gérant Unique).

Si la Société a plus d'un associé, la Société sera administrée par un Conseil de Gérance comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux gérants en plus du Gérant Unique en place. Le Gérant Unique ou, le cas échéant, les gérants seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale.

Le(s) gérant(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les associés de la Société détermineront également le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de gérant pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence de gérant disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des gérants présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de ce Conseil de Gérance. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique seront signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil de Gérance ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil de Gérance est aussi autorisé à nommer une personne, gérant ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle du Gérant Unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle du gérant délégué à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale acte la démission d'administrateurs et du commissaire aux comptes.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérant de catégorie A de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de catégorie B de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2018:

- Monsieur Johannes H.P.M. THEEUWES, directeur, demeurant professionnellement à Ledeborstraat 26, 5084 AD Tilburg, Pays-Bas,

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

- Mr Josephus Sijbrandus Hesp, management consultant, Duinrooslaan 4, NL-2116 TH Bentveld.

#### *Septième résolution*

Les associés et l'attribution de parts est la suivante:

- M. Gerardus Franciscus Joannes Theeuwes, né le 1<sup>er</sup> Novembre, 1930 à Gilze en Rijen, demeurant à 2300 Turnhout, Graatakker 91 bus 6, détient une (1) part;

- Le Stichting Administratiekantoor Gerrit Theeuwes, établi selon les lois des Pays-Bas, ayant son adresse à Ledeborstraat, 26, 5048 AD Tilburg détient deux cent quarante-six mille huit cent quatre-vingts (246,880) parts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame La Présidente lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028094/460.

(130033825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**G.R.I., Gravity Racing International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.504.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAVITY RACING INTERNATIONAL, en abrégé G.R.I., établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.504,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 979 du 25 mai 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 3 février 2010, publié au Mémorial C numéro 664 du 29 mars 2010, et

- 31 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1586 du 4 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et suretés quelconques.

La société a également pour objet toutes opérations mobilières ou immobilières et autres liées à la gestion d'équipes dans le sport automobile, de leurs participations dans des championnats nationaux et internationaux ainsi que la gestion des droits à l'image et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. La société pourra notamment gérer tous les aspects de la carrière des pilotes amateurs et/ou professionnels y compris les droits de propriété intellectuelle afférents.

La société a encore pour objet la location d'emplacements pour des engins de transport, dont plus particulièrement des voitures de collection ou de sport, ainsi que toutes prestations annexes et connexes assimilées.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social."

2.- Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée, de sorte à ce que d'autres convocations n'étaient pas nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances, garanties, cautions et suretés quelconques.

La société a également pour objet toutes opérations mobilières ou immobilières et autres liées à la gestion d'équipes dans le sport automobile, de leurs participations dans des championnats nationaux et internationaux ainsi que la gestion des droits à l'image et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. La société pourra notamment gérer tous les aspects de la carrière des pilotes amateurs et/ou professionnels y compris les droits de propriété intellectuelle afférents.

La société a encore pour objet la location d'emplacements pour des engins de transport, dont plus particulièrement des voitures de collection ou de sport, ainsi que toutes prestations annexes et connexes assimilées.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la présidente déclare l'assemblée close.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027806/96.

(130034225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Global Green Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.347.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Green Forestry and Farmland Consultants FZC, a free zone company, with address at E-LOB Office N E2-126F-57, P.O Box 42305, Hamriyah Free Zone, Sharjah, United Arab Emirates, registered with the Hamriyah Free Zone Authority (Government of Sharjah), under number 8527,

duly represented by Julia v. der Osten, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in London (United Kingdom), on 28 November 2012.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to record the following:

(1) Green Forestry and Farmland Consultants FZC, a free zone company, with address at E-LOB Office N E2-126F-57, P.O Box 42305, Hamriyah Free Zone, Sharjah, United Arab Emirates, registered with the Hamriyah Free Zone Authority (Government of Sharjah), under number 8527 (the Sole Shareholder) is the sole shareholder of Global Green Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.347 (the Company), and represent the entire subscribed share capital of the Company.

(2) The Company has been incorporated on 25 October 2012 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2749, dated 13 November 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation of the Company.

(3) The agenda of the meeting is as follows:

- i) Amendment of the date of termination of the first accounting year of the Company.
- ii) Subsequent amendment of article 17 of the Articles.

Thereupon, the appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the date of termination of the first accounting year of the Company which shall begin on the day of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of every year and shall terminate on 31 December of the same year. By way of exception the first accounting year shall begin on the day of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1000.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxemburg-city, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le troisième jour de décembre.

Par devant Maître Schaeffer, notaire public, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Green Forestry and Farmland Consultants FZC, une société établie en zone franche, avec adresse à Bureau E-LOB n° E2-126F-57, B.P. 42305, Hamriyah Free Zone, Sharjah, Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès de la Hamriyah Free Zone Authority (Gouvernement de Sharjah), sous le numéro 8527,

dûment représentée par Julia v. der Osten, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres (Royaume-Uni), le 28 novembre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

(1) Green Forestry and Farmland Consultants FZC, une société établie en zone franche, avec adresse à Bureau E-LOB n° E2-126F-57, B.P. 42305, Hamriyah Free Zone, Sharjah, Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès de la Hamriyah Free Zone Authority (Gouvernement de Sharjah), sous le numéro 8527 (l'Associé Unique) est l'associé unique de Global Green Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172.347 (la Société), et représente l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

(2) La Société a été constituée le 25 octobre 2012 en vertu d'un acte notarié de Maître Hellinckx, notaire public, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749, daté du 13 novembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

(3) L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

- i) Modification de la date de fin du premier exercice social de la Société.
- ii) Modification subséquente de l'article 17 des Statuts.

En conséquence, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la date de fin du premier exercice social de la Société qui commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année. A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013."

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. v. der Osten et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57547. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027788/104.

(130034146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Karpa SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 48, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 5.019.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le sept du mois de février.

Par devant, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Karin Pia HERZ, employée privée, née le 13 août 1957 à Luxembourg, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 48, rue de l'Hôpital;

2. Monsieur Patrick DELPEYROUX, avocat, né le 19 décembre 1950 à Suresnes (France), demeurant au 1, Avenue Duont de l'Eure à F-78600 Maisons Lafitte (France) ici dûment représenté par Madame Karin Pia HERZ, préqualifiée en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 janvier 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants tels que repris ci-avant ont décidé de constituer une société civile immobilière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, à titre non commercial, l'achat, la vente, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes les opérations, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "KARPA SCI".

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 4.** Le siège de la société est à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés prise en assemblée générale. Il pourra être transféré au sein de la même commune par décision du ou des gérants.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000.-). Il est représenté par cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

L'apport des parts sociales dans le capital d'une autre société en tant que capital ou fraction de capital est interdit sans l'accord préalable du ou des gérants.

**Art. 7.** Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 8.** Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

**Art. 9.** Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés, continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

**Art. 11.** L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants-droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

**Art. 12.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire et les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Karin Pia HERZ, préqualifiée . . . . .	90 (quatre-vingt-dix) parts sociales
2) Patrick DELPEYROUX, préqualifié . . . . .	10 (dix) parts sociales
Total: . . . . .	100 (cent) parts sociales

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés conviennent de nommer gérante avec pouvoir de signature individuel pour engager la société en toutes circonstances:

Madame Karin HERZ, employée privée, née le 13 août 1957 à Luxembourg, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 48, rue de l'Hôpital.

2. Le siège social est fixé à L-4137 Esch-sur-Alzette, 48, rue de l'Hôpital.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Herz, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 février 2013. Relation: RED/2012/219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 février 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013027858/91.

(130033867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Laico Hotels & Resorts Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.614.

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LAICO HOTELS & RESORTS MANAGEMENT COMPANY S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 157.614, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial») numéro 361 du 23 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT CINQUANTE (350) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- De dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

2.- De nommer comme Liquidateur Monsieur Bechir Ben Amor, Group Financial Officer avec adresse professionnelle Rue du Lac Lemman, Immeuble Etoile du Lac, Les Berges du Lac 1053 Tunis, UNISIA, dans le cadre de la liquidation volontaire de la société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

3.- D'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme Liquidateur Monsieur Bechir Ben Amor, Group Financial Officer avec adresse professionnelle Rue du Lac Lemman, Immeuble Etoile du Lac, Les Berges du Lac 1053 Tunis, UNISIA, dans le cadre de la liquidation volontaire de la société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4066. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027879/73.

(130034223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Audia Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.891.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. "G3 Holdings S.à r.l.", a limited liability company with registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 155.869, owner of one hundred twenty five (125) shares,

2. "Audia Plastics LLC", a company incorporated under the laws of the Commonwealth of Pennsylvania, with registered office at 450 Racetrack Road, Washington PA 15301, the United States of America, owner of one million two hundred and forty-nine thousand eight hundred and seventy six (1,249,876) shares

Both here represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal with power of substitution on December 17<sup>th</sup>, 2012

Said proxies after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as aforesaid, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company «Audia Plastics S.à r.l.», having its registered office in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck dated on November 17<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2849 on December 29<sup>th</sup>, 2010 (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 156.891.

The Shareholders, represented as above mentioned and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

#### *First resolution*

The Shareholder resolve to increase the corporate capital by an amount of fifteen million ninety-eight thousand five hundred and forty euro (EUR 15,098,540.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to an amount of fifteen million one hundred and eleven thousand forty-one euro (EUR 15,111,041.-) by the creation and issuing of fifteen million ninety-eight thousand five hundred and forty (15,098,540) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Second resolution*

Then, Mrs Virginie PIERRU, prenamed, was acting in his capacity as duly authorized of "Audia Plastics LLC", prenamed, by virtue of proxy aforesaid (the "Subscriber").

The Subscriber declares to subscribe for fifteen million ninety-eight thousand five hundred and forty (15,098,540) new shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each and fully paid up by a contribution in kind consisting of a conversion of a certain, liquid and due claim which the Subscriber has against the Company (the «Contribution»).

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of fifteen million ninety-eight thousand five hundred and forty euro (EUR 15,098,540.-).

The Subscriber declare that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders declare together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Shareholders further state that a report has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued (the "Report").

That Report dated December 17<sup>th</sup>, 2012, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The issued capital of the Company is set fifteen million one hundred and eleven thousand forty-one euro (EUR 15,111,041.-) divided into fifteen million one hundred and eleven thousand forty-one (15,111,041) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately five thousand two hundred sixty euros (EUR 5,260.-).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «G3 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 155.869, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

2. «Audia Plastics LLC», une société constituée sous le droit du Commonwealth de Pennsylvanie, ayant son siège social au 450 Racetrack Road, Washington PA 15301, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de un million deux cent quarante-neuf mille huit cent soixante-seize (1.249.876)parts sociales,

Toutes les deux ici représentées par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé le 17 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les associées de la société à responsabilité limitée "Audia Plastics S.à r.l." ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 17 novembre 2010, publié au Mémorial C N° 2849 le 29 décembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 156891 (la "Société").

Lesquelles associés, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quinze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante euros (15.098.540,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (12.501,- EUR) divisé en douze mille cinq cent une parts sociales (12.501) d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune à un montant de quinze millions cent onze mille quarante et un euros (15.111.041,- EUR) avec émission de quinze millions quatre-vingt-dix huit-mille cinq cent quarante (15.098.540) parts nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

*Deuxième résolution*

*Souscription - Libération*

Ensuite Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de «Audia Plastics LLC.», prénommée, en vertu de la procuration pré-mentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur déclare souscrire les quinze millions quatre-vingt-dix huit-mille cinq cent quarante (15.098.540) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature constitué par une conversion en capital des créances certaines, liquides et exigibles que les souscripteurs ont contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de quinze millions quatre-vingt-dix huit-mille cinq cent quarante euros (15.098.540,- EUR).

Le Souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les associés déclarent en collaboration avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable à la Société de l'Apport.

Les associés déclarent qu'un rapport a été établi par le gérant de la Société, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrits et évalué (le «Rapport»).

Ce Rapport daté du 17 décembre 2012 restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze millions cent onze mille quarante et un euros (15.111.041,- EUR). divisé en quinze millions cent onze mille quarante et une (15.111.041) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille deux cent soixante euros (5.260,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des comparantes connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/12/2012. Relation: LAC/2012/62901. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032143/135.

(130039844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**B & M Dordt S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 151.688.

En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

Rayer:

Seen, Albert

Fonction: Gérant

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Gérant

Mandat: Indéterminée

Pouvoir de signature: La Société sera représentée par le Conseil de Gérance.

Chaque membre du Conseil de Gérance pourra aussi représenter la Société.

Ancienne dénomination:

Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Nouvelle dénomination:

Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 07/12/2012)

RCS: B43522

Fonction: Gérant

Adresse: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Rayer représentant permanent de Suxeskey S.A./ RCS B43522

(Nouveau nom depuis 07/12/2012: Andreas Capital Suxeskey S.A.):

Seen, Albert

17, Leedebach L-7618 Larochette

Ancienne dénomination Teilhaber:

Blijdorp S.C.A.

B150231

Nouvelle dénomination Teilhaber:

Administratiekantoor Lebaras & Cie SCA

B150231

Adresse: 18, Place Bleech L-7610 Larochette

Larochette, le 28 février 2013.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013032180/41.

(130039296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**IT-Network-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.656.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt février.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joe JOST, informaticien, né à Luxembourg, le 23 décembre 1987 (Matricule 1987 1223 036), demeurant à L-3873 Schifflange, 9, rue du Pont,

2.- Monsieur Joe KRIER, ouvrier, né à Luxembourg, le 13 juin 1988 (Matricule 1988 0613 157), demeurant à L-5427 Greiveldange, 3, rue Hetterberg.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de IT-NETWORK-SOLUTIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet l'achat et la vente, l'installation et le service après-vente de réseaux d'entreprises comprenant les éléments actifs et passifs servant au transport de la voix et de l'image, ainsi que les applications y relatives.

La société a en outre comme objet l'achat et la vente, l'installation et le support de logiciels et d'équipements de sécurité ainsi que la fourniture de toutes prestations de services et autres éléments de hardware ou de software annexes ou complémentaires.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient des intérêts, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

*Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Joe JOST, préqualifié: . . . . .	300 parts sociales
Monsieur Joe KRIER, préqualifié: . . . . .	<u>200 parts sociales</u>
TOTAL: . . . . .	500 parts sociales

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100,-.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Joe KRIER, ouvrier, né à Luxembourg, le 13 juin 1988, demeurant à L-5427 Greiveldange, 3, rue Hetterberg.
- 3.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Joe JOST, informaticien, né à Luxembourg, le 23 décembre 1987, demeurant à L-3873 Schifflange, 9, rue du Pont.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée au L-1260 Luxembourg, 7b, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jost, Krier, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: EAC / 2013 / 2584. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031765/83.

(130038818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**RE Financing No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.536.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE Financing Holdco Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of the Republic of Ireland, and having its registered office at Custom House, Plaza Block 6, Dublin, Republic of Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 490146 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 29 January, 2013.

The appearing party declares being the sole shareholder of "RE Financing No. 2 S.à r.l.", (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158536, and incorpo-

rated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 10<sup>th</sup> of November 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 661 on the 7<sup>th</sup> of April 2011.

The Articles of Incorporation haven't been amended since then.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1.- Dissolution and liquidation of the Company.

2.- Appointment of London & Regional Overseas Ltd. as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator: "London & Regional Overseas Ltd.", incorporated under the laws of the United Kingdom, and having its registered office at 4, Thomas More Street, Thomas More Square, Quadrant House, 6<sup>th</sup> Floor, E1W 1YW London, United Kingdom, registered with the Companies House of London under number LRO 3760 584.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RE Financing Holdco Limited, une société à responsabilité limitée, constituée suivant la loi du République d'Irlande, et ayant son siège social au Custom House, Plaza Block 6, Dublin 1, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le 490146 («l'Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 29 janvier 2013.

La comparante est l'associé unique de "RE Financing No. 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158536, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 661 du 7 avril 2011.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de London & Regional Overseas Ltd. en tant que liquidateur de la Société et attribution des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, au liquidateur de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur «London & Regional Overseas Ltd.» London & Regional Overseas Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée suivant la loi du Royaume-Uni, et ayant son siège social au 4, Thomas More Street, Thomas More Square, Quadrant House, 6<sup>th</sup> Floor, E1W 1YW Londres, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LRO 3760 584.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9350. Reçu douze euros Eur 12,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031917/111.

(130039080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique*

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 7 juin 2012, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015, à savoir:

- Monsieur Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur;

- Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande-Bretagne, en qualité d' administrateur et d' administrateur-délégué; et

- Monsieur Isaac Jacques Ruimy, né le 27 juin 1932 à Mazagan (Maroc), demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (France), en qualité d' administrateur.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de la société Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

### **Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 7 June 2012, it has been decided to reconduct the mandates of directors and managing director of the Company until the following general meeting approving the annual accounts as of December 31<sup>st</sup>, 2015, namely:

- Mr Ely Michel Ruimy, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom, as director;

- Mr Franck Ruimy, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom, as director and managing director; and

- Mr Isaac Jacques Ruimy, born on 27 June 1932 in Mazagan (Morocco), residing professionally at 121, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (France), as director.

It has also been decided to reconduct the mandate of Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company until the general meeting approving the annual accounts as of December 31<sup>st</sup>, 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032150/38.

(130039369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2012*

L'assemblée générale a pris le 15 décembre 2012 les décisions suivantes:

#### *Résolution:*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Saïd EL GOURARI, né le 14.04.1975 à Woippy (France), domicilié à L-8077, Bertrange, 117a rue de Luxembourg comme administrateur-délégué et comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société Immobilière du Rhin S.A.

#### *Résolution:*

L'assemblée acceptée à l'unanimité la démission de Mademoiselle Marga Mengato, née le 30.07.1982 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), domiciliée à L-3598 Dudelange, 96 route de Zoufftgen, comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société Immobilière du Rhin SA.

#### *Résolution:*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de l'administrateur Investor's Business Office SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 78554, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société Immobilière du Rhin SA.

#### *Résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur la société Fegon International SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 72287, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss. Le mandat de la société Fegon International SA viendra à terme lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

#### *Résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss. Le mandat de Monsieur Claude Karp viendra à terme lors de rassemblée générale de l'année 2017,

*Résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Michel Jasmain SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 127204, établie à L-8561 Schwebach, I Haaptstrooss. Le mandat de la société Michel Jasmain SA viendra à terme lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président du Bureau

Référence de publication: 2013032379/38.

(130039416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**MNKS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.476.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 20 décembre 2012 que Marie-Béatrice Noble et Katia Scheidecker, demeurant toutes deux professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, ont transféré respectivement 1 (une) part sociale chacune, détenue dans la société MNKS, à Stéphane Braun, demeurant professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 20 décembre 2012 que Marie-Béatrice Noble et Katia Scheidecker, demeurant toutes deux professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, ont transféré respectivement 1 (une) part sociale chacune, détenue dans la société MNKS, à Raquel Guevara, demeurant professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour MNKS

Signature

Référence de publication: 2013032466/20.

(130039386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 4 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour BLUELUX S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013032197/22.

(130039285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**K & D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.370.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Sahin KEREKIN, aide cuisinier, né à Idil (Turquie), le 25 septembre 1986, demeurant au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert;

2) Monsieur Omer Faruk DUMAN, cuisinier, né à Midyat (Turquie), le 26 juillet 1987, demeurant au 37, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêtés les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège****Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a comme objet principal l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, l'achat et la vente des articles de la branche ainsi que l'importation et l'exportation de toutes marchandises.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objectif ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de «K & D S.à r.l.», société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existante de l'actif social ainsi que des bénéfices.**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint suivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession é un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconforte de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quel motif que se soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir les droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, et nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l’accomplissement de son objet social.

La société n’est engagée en toutes circonstances que par la seule signature du gérant unique ou lorsqu’ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l’assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d’un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n’entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l’unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année le au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège de l’inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les articles de la société, constatés dans l’inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d’un fonds de réserve jusqu’à ce que celui ce atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l’assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n’est pas réglé par les présents statuts, les associés s’en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l’article dix-sept (17) qui précède, l’année sociale commence aujourd’hui-même pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les personnes comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1.- Monsieur Sahin KEREKIN, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Omer Faruk DUMAN, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Les cent (100) parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la société ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la même société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont élevés à environ huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Mina AALOULOU, gérante de société, née à Tagourzamte/Aouerga (Maroc), le 28 septembre 1978, demeurant au 5, rue du Stade, L-4325 Esch-sur-Alzette.

Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Sahin KERECIN, aide cuisinier, né à Idil (Turquie), le 25 septembre 1986, demeurant au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert;

(ii) Monsieur Omer Faruk DUMAN, cuisinier, né à Midyat (Turquie), le 26 juillet 1987, demeurant au 37, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts et vis-à-vis des tiers, la société se trouve toujours et valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique avec un des deux gérants administratifs.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constitutive des autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. KERECIN, O. F. DUMAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1486. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013026689/132.

(130032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Newroz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. K & D S.à r.l.).**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.370.

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Sahin KERECIN, aide cuisinier, né à Idil (Turquie), le 25 septembre 1986, demeurant au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert;

2) Monsieur Omer Faruk DUMAN, cuisinier, né à Midyat (Turquie), le 26 juillet 1987, demeurant au 37, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, sont les deux (2) seuls et uniques associés de la société «K & D S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 30 janvier 2013, en voie de formalisation.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter la seule résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés DECIDENT de changer, avec effet immédiat, la raison sociale de la Société de «K & D S.à r.l.» en celle de «NEWROZ S.à r.l.» et DECIDENT concomitamment de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 4.** «La société prend la dénomination de «NEWROZ S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes prémentionnées, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. KERECIN, O. F. DUMAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2427. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013026690/35.

(130032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 janvier 2013:

- a pris note des démissions en tant qu'administrateur en date du 20 décembre 2012, de:

M. José ISERN ROVIRA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA

M. Joaquin LOPEZ VERAZA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA

- a pris note de la cooptation en tant qu'administrateur en date du 20 décembre 2012 de:

Mme Véronique GILLET

Adeis S.A.

58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en date du 30 janvier 2013.

- a décidé de renouveler les mandats à l'assemblée générale ordinaire comme administrateur de:

M. Henry VERREY

Semely Consult & Management Ltd

84, rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Yvon LAURET

Adeis S.A.

58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Mme Véronique GILLET

Adeis S.A.

58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

En date du 20 décembre 2012, Madame Josefa CAMARDONS et Monsieur Joaquin LOPEZ VERAZA ont démissionné en tant que Délégués à la Gestion.

A la même date, les personnes suivantes ont été nommées Délégués à la Gestion pour une durée indéterminée:

Madame Véronique GILLET, Adeis SA, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Monsieur Yvon LAURET, Adeis SA, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Pour MERCHBANC SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2013032459/41.

(130039275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**PrivAccess General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.301.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société du 10 janvier 2013*

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission au 31 Décembre 2012 de Mr Patrice CROCHET comme représentant de BGL BNP Paribas, associé gérant commandité de la Société.

L'Actionnaire unique décide de nommer de Mr Hubert Musseau né le 17 Juin 1971 à Versailles (France) avec adresse avec adresse au 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste de représentant de BGL BNP Paribas, associé gérant commandité de la Société.

Pour extrait

FIDUPAR

SALVINO FERRANTE / Bertrand Barthel

Référence de publication: 2013032519/17.

(130039170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Youcall International, Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.690.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de février.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AAG Fiduciaire, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 80, Grand Rue, L-9711 Clervaux, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143.481, ici représentée par Monsieur Thierry TORDEURS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 80, Grand rue, L-9711 Clervaux, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 11 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «Youcall International».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet:

- la commercialisation du service de référencement indirect pour professionnels appelé Youcall;
- l'achat, la vente et la location de sites et services internet;
- le développement de logiciels informatiques.

La Société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions.

Les actions ont été libérées à hauteur d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Thierry TORDEURS, gérant de sociétés, né le 14 février 1965 à Balen (Belgique), demeurant professionnellement au 80, Grand rue, L-9711 Clervaux.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Catherine DEGEMBE, graphiste, née le 14 avril 1965 à Berchem-Ste-Agathe (Belgique), demeurant à B-1495 Marbais, 50, rue de la Jouerie.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. TORDEURS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2013. Relation: DIE/2013/2714. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 mars 2013.

Référence de publication: 2013032692/252.

(130039919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Formica Luxembourg Subholding II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.938.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et sur base des résolutions du Conseil de gérance de la société Formica Luxembourg Subholding II S.à r.l.:

1. que le projet commun de fusion entre la société Formica Luxembourg Subholding II S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100938 (la Société Absorbante), et la société Formica Luxembourg Subholding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L- 1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.943 (la Société Absorbée et collectivement avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes) signé en la forme notariée devant le notaire soussigné en date du 19 mai 2008, a été régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, , numéro 1295 du 28 mai 2008 (le Projet de Fusion);

2. que les documents repris à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi de 1915 ont été mis à la disposition des associés de la Société Absorbante au siège social de cette dernière en date du 19 mai 2008;

3. que le point 11) dudit Projet de Fusion prévoit que la fusion sera considérée comme définitivement réalisée et prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du Projet de Fusion et produira les effets prévus à l'article 274 de la Loi de 1915;

4. qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du Projet de Fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale;

5. que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des sociétés.

Fait à Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013032330/27.

(130039505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

En vertu d'un contrat de cession, Caelyn Limited, associé de la Société cède 37 parts sociales ordinaires de classe E à Stock Polska SP zoo, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Pologne dont le siège social est établi au 6 Spoldzielcza, 20-402 Lublin, Pologne, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs du tribunal d'arrondissement de Lublin sous le numéro 0000264278.

En vertu d'un second contrat de cession, Stock Polska SP zoo cède 28 parts sociales ordinaires de classe E qu'il détient dans la Société à Mariusz Borowiak né le 12 février 1966 à Wrzesnia, Pologne, dont l'adresse résidentielle est située au 84 Scinawska street, 60-178 Poznan, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013032497/17.

(130039362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Skydeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013032589/10.

(130039918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Liro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.  
R.C.S. Luxembourg B 138.066.

En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

*Organe: Conseil d'administration*

Rayer:

ROTTEVEEL, Joseph

Fonction: Administrateur

Rayer:

SEEN, Albert

Fonction: Administrateur

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Administrateur

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Nomine:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Pouvoir de signature: La signature de deux administrateurs

Tägliche Geschäftsführung:

Rayer:

SEEN, Albert

Fonction: Administrateur-délégué

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Administrateur-délégué

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Larochette, le 28 février 2013.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013031249/40.

(130037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Telemedicine Enterprises S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.623.

La société Finsev S.A. en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme Telemedicine Enterprises S.A. ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 87.623.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Finsev S.A.

Marco Sterzi

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2013032627/13.

(130039460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.